

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015 à 9H00**

Date de Convocation : 8 avril 2015 – **Date d’affichage** : 17 avril 2015

Le mardi quatorze avril deux mil quinze à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noël LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Josette DIOT, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER, M. Philippe LAUVRAY, M. Daniel FELIX, Mme Martine LEPELLEUX.

Représentés : Madame Nadia LAUNAY par monsieur José CAMUS-FAFA
Monsieur Gabriel LALLEMAND par monsieur Gérard GUERIN

Secrétaire de séance : Monsieur François LECOUCVEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à la majorité.

Suite à la lecture d’un article de journal, madame le Maire souhaite revenir sur le point urbanisme du conseil municipal précédent (Point n°12 : Application du Droit des Sols (ADS) – Syndicat Mixte du Pays de Coutances).

Elle précise que le conseil précédent voulait peut-être instruire les permis de construire mais que le conseil municipal actuel préfère utiliser les services du Syndicat Mixte du Pays de Coutances qui correspondent mieux aux besoins de la commune.

Le personnel communal a déjà beaucoup de travail et il est impossible d’embaucher. L’application de la loi Littoral et de la Loi ALUR implique la mise en place d’une veille juridique conséquente. De plus, pendant les périodes de congé ou d’absence de la secrétaire, comment trouver une remplaçante avec les qualifications nécessaires.

D’autre part, dans le cadre d’une gestion communale, faire éditer le logiciel envisagé par le Syndicat Mixte du Pays de Coutances qui va regrouper toutes les données communales pour une seule commune, aurait engendré des coûts très importants.

Le bon sens va donc vers le regroupement afin d’avoir une meilleure qualité de service et à postériori certainement une économie.

Madame LEPELLEUX souhaite apporter une précision concernant son intervention lors du conseil municipal du 1^{er} avril dernier.

Elle regrette que dans le cadre des démarches de mutualisation, ce service ne soit pas envisagé au niveau de l’intercommunalité et que la commune de Pirou doive engager une somme conséquente pour la prise en charge de ces dossiers par le service du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, comme elle l’avait déjà indiqué lors du conseil municipal du 12 novembre dernier.

Au sujet de l'éventuelle prise en charge par la Communauté de communes, madame le Maire précise que cela a peut-être été évoqué au début du projet mais qu'elle n'a pas connaissance d'une proposition ferme et définitive de la Communauté de communes du canton de Lessay à ce sujet.

Point n°4 : Foire aux Bulots 2015

Madame le Maire dit qu'il y a eu une erreur dans le compte rendu concernant la subvention que la commune peut percevoir du Conseil Régional de la Manche et non pas du conseil général.

Madame le Maire accueille monsieur CARRE, Trésorier, et le remercie de sa présence.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET MULTISERVICE :

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le trésorier soumet son compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif 2014.

Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le trésorier présente le compte administratif du budget multiservice 2014 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	7 299.98 €
Recettes	53 761.77 €
Soit un excédent 2015 de	46 461.79 €
Report excédent 2014	26 480.68 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2015 de	72 942.47 €

Section d'investissement :

Dépenses	44 090.72 €
Recettes	43 934.12 €
Résultat investissement 2015 de	- 156.60 €
Déficit 2014 reporté	- 43 934.12 €
Soit un déficit 2015	- 44 090.72 €

Monsieur FELIX, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à 4 voix pour (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) et 14 abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2015, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé de 44 090.72 €
arrondis à **44 090 €**

Compte D/001 : Report à nouveau 44 090.72 € arrondis à **44 091 €**

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau 28 851.75 € arrondis à **28 851 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur le Trésorier donne lecture du projet de budget primitif 2015. Madame le Maire soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	82 612.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	88 344.00 €

2. BUDGET CAMPING :

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Trésorier soumet son compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif 2014.

Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Trésorier présente le compte administratif du camping 2014 qui se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	292 175.69 €
Recettes	301 309.17 €
Soit un résultat 2014 de	9 133.48 €
Report de l'excédent 2013	79 313.24 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2014 de	88 446.72 €

Section d'investissement :

Dépenses	56 273.02 €
Recettes	76 255.19 €
Résultat investissement 2014 de	19 982.17 €
Report de l'excédent 2013	106 539.31 €
Soit un excédent d'investissement 2014 de	126 521.48 €

Restes à réaliser en dépenses	58 200.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Monsieur FELIX, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à 4 voix pour (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) et 14 abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide d'affecter les résultats au budget primitif 2015, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/001 : Report à nouveau 88 446.72 € arrondis à **88 446 €**.

Section d'exploitation:

Compte R/002 : Report à nouveau 126 521.48 € arrondis à **126 521 €**.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur le Trésorier donne lecture du projet de budget primitif 2015. Madame le Maire soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section d'exploitation à :</u>	369 056.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	221 475.00 €

3. BUDGET LOTISSEMENT :

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Trésorier soumet son compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif 2014.

Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Trésorier présente le compte administratif du budget lotissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	15 379.36 €
Recettes	15 379.36 €
Soit un résultat 2014 de	0.00 €
Report 2013	1.22 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2014 de	1.22 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	30 496.35 €
Recettes	0.00 €
Résultat investissement 2014 de	- 30 496.35 €
Excédent 2013 reporté	7 776.60 €
Soit un déficit 2014	- 22 719.75 €

Monsieur FELIX, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à 4 voix pour (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) et 14 abstentions.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur le Trésorier donne lecture du projet de budget primitif 2015. Madame le Maire soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le budget se présente comme suit :	
<u>En Section de fonctionnement à :</u>	130 962.00 €
<u>En Section d'investissement dépenses :</u>	69 386.00 €
<u>En section d'investissement recettes :</u>	100 001.00 €

Monsieur le Trésorier précise que le budget lotissement peut être voté en « sur-équilibre » car le lotissement n'est pas encore terminé.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT :

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Trésorier soumet son compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif 2014.

Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Trésorier présente le compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	202 856.99 €
Recettes	238 825.34 €
Soit un résultat 2015 de	35 968.35 €
Report de l'excédent 2014	189 001.78 €
Soit un excédent d'exploitation global 2015 de	224 970.13 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	107 538.71 €
Recettes	222 261.70 €
Résultat investissement 2015 de	114 722.99 €
Excédent reporté 2014	491 561.38 €
Soit un excédent 2015	606 284.37 €

Restes à réaliser en dépenses	58 480.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Monsieur FELIX, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à 4 voix pour (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) et 14 abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide d'affecter les résultats au budget primitif 2015, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/ 001 : report à nouveau 224 970.13 € arrondis à **224 970 €**.

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau 606 284.37 € arrondis à **606 284 €**.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur le Trésorier donne lecture du projet de budget primitif 2015. Madame le Maire soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	469 230.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	1 299 412.00 €

5. BUDGET COMMUNE :

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Trésorier soumet son compte de gestion 2014 qui est identique au compte administratif 2014.

Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Trésorier présente le compte administratif du budget de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 354 188.51 €
Recettes	1 796 001.62 €
Soit un résultat 2015 de	441 813.11 €
Report de l'excédent 2014	402 995.67 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2015 de	844 808.78 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 068 782.81 €
Recettes	893 973.71 €
Résultat investissement 2015 de	- 174 809.10 €
Déficit reporté 2014	- 374 134.21 €
Soit un déficit d'investissement 2015	- 548 943.31 €
Restes à réaliser en dépenses	341 290.00 €
Restes à réaliser en recettes	347 879.00 €

Monsieur FELIX, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à 4 voix pour (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) et 14 abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide d'affecter les résultats au budget primitif 2015, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé de 542 354.31 € arrondis à **542 354 €**

Compte D/001 : Report à nouveau 548 943.31 € arrondis à **548 944 €**

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau 302 454.47 € arrondis à **302 455 €**.

TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose au conseil de maintenir les taux d'imposition votés en 2014.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont révisées automatiquement chaque année indépendamment de toute décision municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux d'imposition suivants :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	17.46 %	17.46 %
Taxe foncier bâti	18.16 %	18.16 %
Taxe foncier non bâti	41.26 %	41.26 %
CFE	18.82 %	18.82 %

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur le Trésorier donne lecture du projet de budget primitif 2015. Madame le Maire soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2015 est adopté à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY)

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	2 010 069.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	1 517 608.00 €

Monsieur CARRE présente ensuite la situation financière provisoire, arrêtée au 13 avril 2015 avant visa de la DGFIP, pour la commune de Pirou comparée à celle des communes du département et de la région située dans la même strate démographique soit de 500 à 1 999 habitants :

Désignation	Commune de Pirou	Département	Région
En cours de dette par habitant au 31.12	481 €	533 €	485 €
Annuité d'emprunt par habitant	76 €	88 €	73 €
Fonds de roulement par habitant	185 €	350 €	412 €
Capacité d'autofinancement net par habitant (Produits – dépenses – remboursement de la dette)	221 €	104 €	97 €

Concernant le fonds de roulement, monsieur le Trésorier précise que la baisse est due au financement par la commune de travaux conséquents en 2014 payés sur les fonds propres de la commune et que la situation sera rétablie en 2015.

Compte tenu de l'ensemble des indicateurs en sa possession, monsieur le Trésorier informe les membres du conseil municipal que la situation financière de la commune est saine.

6- Questions diverses

A. SPIC – Office de tourisme cantonal

Madame le Maire informe le conseil que la commune a reçu un courrier de la part du SPIC de l'Office de tourisme cantonal au sujet des recrutements du personnel en charge de l'Office de tourisme de Pirou pour la saison estivale 2015.

Le SPIC propose la signature d'une convention pour l'ouverture du bureau de Pirou uniquement le dimanche d'avril à juin puis du mardi au dimanche en juillet et août.

Madame le Maire regrette que l'office de tourisme ne soit pas ouvert le samedi et le dimanche hors saison comme précédemment et sollicite l'avis du conseil municipal à ce sujet afin de transmettre ses observations aux membres de SPIC en amont de la signature de la convention.

Le conseil donne un avis favorable à l'envoi d'un courrier de demande d'ouverture du bureau pour le samedi et le dimanche d'avril à juin prochain.

Cette question sera revue lors d'un conseil ultérieur.

B. Ecole – Effectifs 2015-2016

Madame LEPELLEUX souhaite avoir des informations concernant les effectifs de l'école

pour la rentrée 2015-2016.

Madame le Maire informe le conseil que malgré de multiples échanges avec l'inspection académique et les demandes répétées de la commune concernant le maintien de la 5^{ème} classe, l'effectif attendu de 88 enfants à la rentrée entraîne la fermeture de classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20 .

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.